Sénégal
Tel : +221 77 375 57 71
https://eagle-senegal.org/
http://www.eagle-enforcement.org/

EAGLE SÉNÉGAL

Rapport 2ème Semestre 2023

Table des matières

1. Introduction 2
2. Résultats principaux 3
3. Investigations 4
4. Opérations 6
5. Juridique 8
6. Management et formation. 14
7. Médias 21
8. Relations extérieures 24
9. Conclusion 26

EAGLE
Sénégal

1. Introduction

EAGLE Sénégal, depuis son établissement en 2013 en tant que membre actif du réseau EAGLE Network, s'est imposée comme un acteur essentiel dans la protection de la faune au Sénégal. En rejoignant ce réseau d'envergure, EAGLE Sénégal est devenu le sixième projet de l'organisation, illustrant ainsi sa contribution significative en se basant sur le modèle EAGLE.

Les objectifs d'EAGLE Sénégal sont :

- L'identification à grande échelle de tous les trafiquants de perroquets et autres oiseaux, d'ivoire, de peaux de grands félins et autres produits fauniques illicites et la production de preuves flagrantes en cas de procès ;
- Le renforcement de capacités des forces de défense et de sécurité ainsi que des acteurs judiciaires en matière de criminalité faunique ;
- La facilitation des arrestations des délinquants fauniques ;
- La facilitation des poursuites en justice et le suivi de l'exécution des décisions rendues ;
- L'éveil de l'attention du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière faunique.

Le deuxième semestre 2023 a été marqué par une opération et le renforcement des collaborations mises en place depuis 2014 avec le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (Direction Générale de la Police Nationale, Sûreté Urbaine, Unités Spéciales et Commissariats centraux), la poursuite des relations avec les Ambassades du Royaume Uni (Service Politique), des Etats Unis d'Amérique à Dakar (Service politique et Douanes), des Pays Bas (Service Politique) et de la République de France (Service de Sécurité Intérieure). Le renforcement des collaborations a permis pendant ce deuxième semestre 2023 à la tenue de formations en criminalité fauniques de divers services de sécurité et à l'appui des opérations de répression de cas de criminalité faunique.

Le travail de EAGLE Sénégal a été soutenu par : WILDCAT, ECF, LRF, AVAAZ, DSWF

2. Résultats principaux

Au cours du **deuxième semestre 2023**, un total de **155** investigations ont été menées à travers des missions sur toute l'étendue du territoire. Ces investigations ont permis d'identifier plus de **138** personnes qui s'activent dans le trafic de faune et/ou en lien avec des trafiquants de faune ou braconniers importants. Au cours du deuxième semestre 2023, le projet a appuyé les forces de défense et de sécurité à la réalisation d'une (**01)** opération de lutte contre le trafic de faune qui a abouti à l'interpellation d'un (**01**) trafiquant. Il convient de noter qu'il s'agit dans ce cas, de trafic transnational de faune impliquant le Sénégal et le Nigéria. Cette opération a permis la saisie de deux **(02)** défenses d'ivoire d'un poids de 15kg chacune, de quatre-vingt-dix-huit **(98)** items en ivoire d'éléphant, de dix-huit **(18)** dents de lion et de plusieurs articles en peaux de crocodile, de python etc.

Consécutivement à ces interpellations, les juristes de l'ONG ont appuyé les autorités compétentes dans les procédures et les suivis de cas.

La personne interpellée lors de l'opération de ce second semestre a été condamnée à une peine d'emprisonnement de deux (02) mois fermes**.**

La politique d'EAGLE visant la dissuasion, notamment par l'application de peines sévères aux trafiquants, cet aspect demeure primordial. La personne est de nationalité sénégalaise.

Dans le cadre du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, EAGLE a procédé à six (**06)** formations en lutte contre la criminalité faunique.

L'ONG EAGLE continue de collaborer avec les autorités Sénégalaises en tenant régulièrement des entrevues avec les différentes autorités : Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique, Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Des relations sont également entretenues avec les missions diplomatiques, et notamment les Ambassades des Pays-Bas, du Royaume Uni, de France, des USA, la Délégation de l'Union Européenne et l'ONUDC.

EAGLE Senegal

3. Investigations

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE Sénégal est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation.

Lors de ce deuxième semestre 2023, les enquêtes et les observations de terrain révèlent que l'ivoire, les peaux de grands félins et de petits félins ainsi que les carapaces de tortues restent les produits les plus trafiqués au Sénégal. EAGLE Sénégal a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Sénégal et les réseaux internationaux

Indicateur

Nombre d'investigations menées	**155**
Investigations ayant abouti à une operation	**01**
Nombre de nouveaux trafiquants identifiés	**138**

- **155** investigations ont été menées dans les 14 régions du Sénégal sur le trafic d'ivoire, de peaux d'espèces intégralement protégées et d'animaux vivants (perroquets). **138** trafiquants de grandes et moyennes envergures ont été identifiés. Sur ces **138** trafiquants identifiés, **01** trafiquant a été arrêté en flagrant délit d'importation, détention, commercialisation de dépouilles et trophées d'espèces intégralement et partiellement protégées sans autorisation.

Analyse rapide

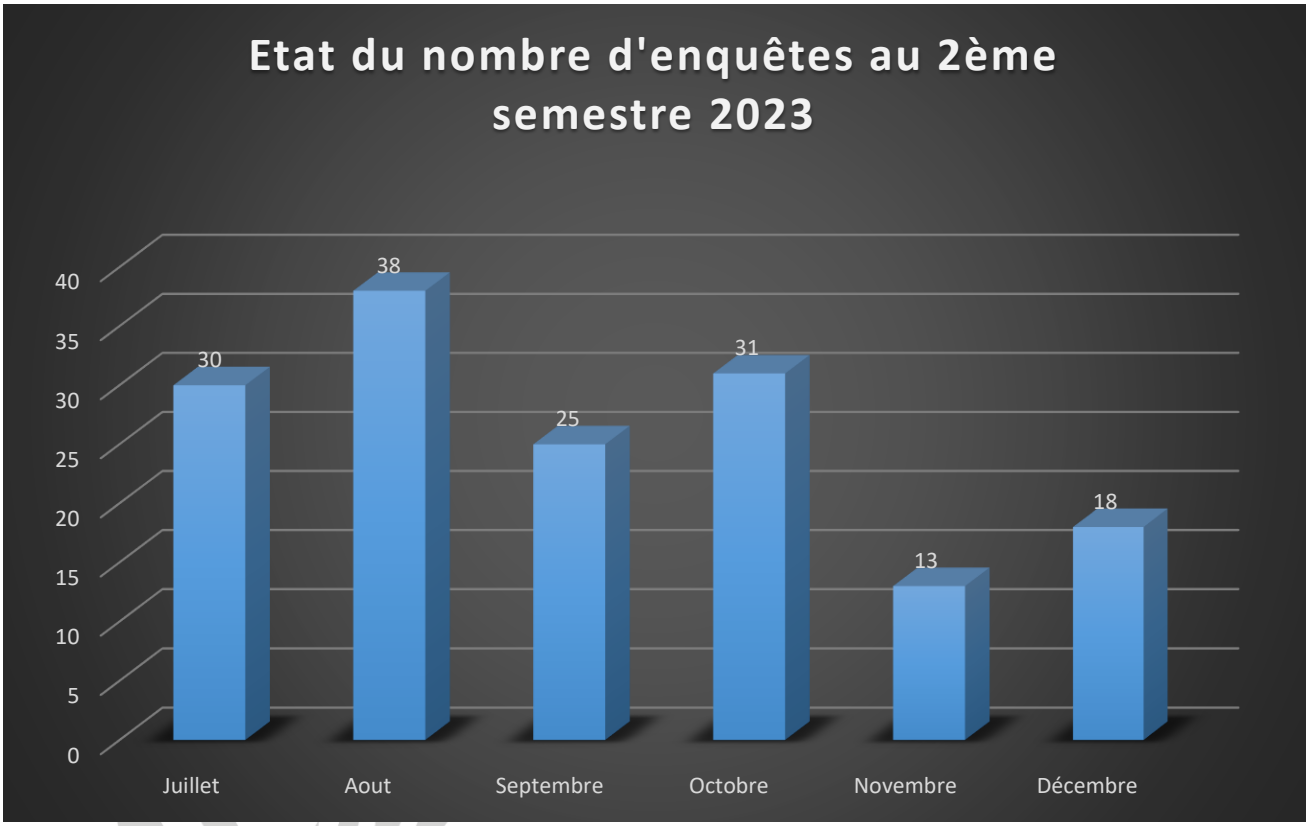
Etat du nombre d'enquêtes au 2ème semestre 2023
40
35
30
25
20
15
10
5
0
30
38
25
31
13
18
Juillet
Aout
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

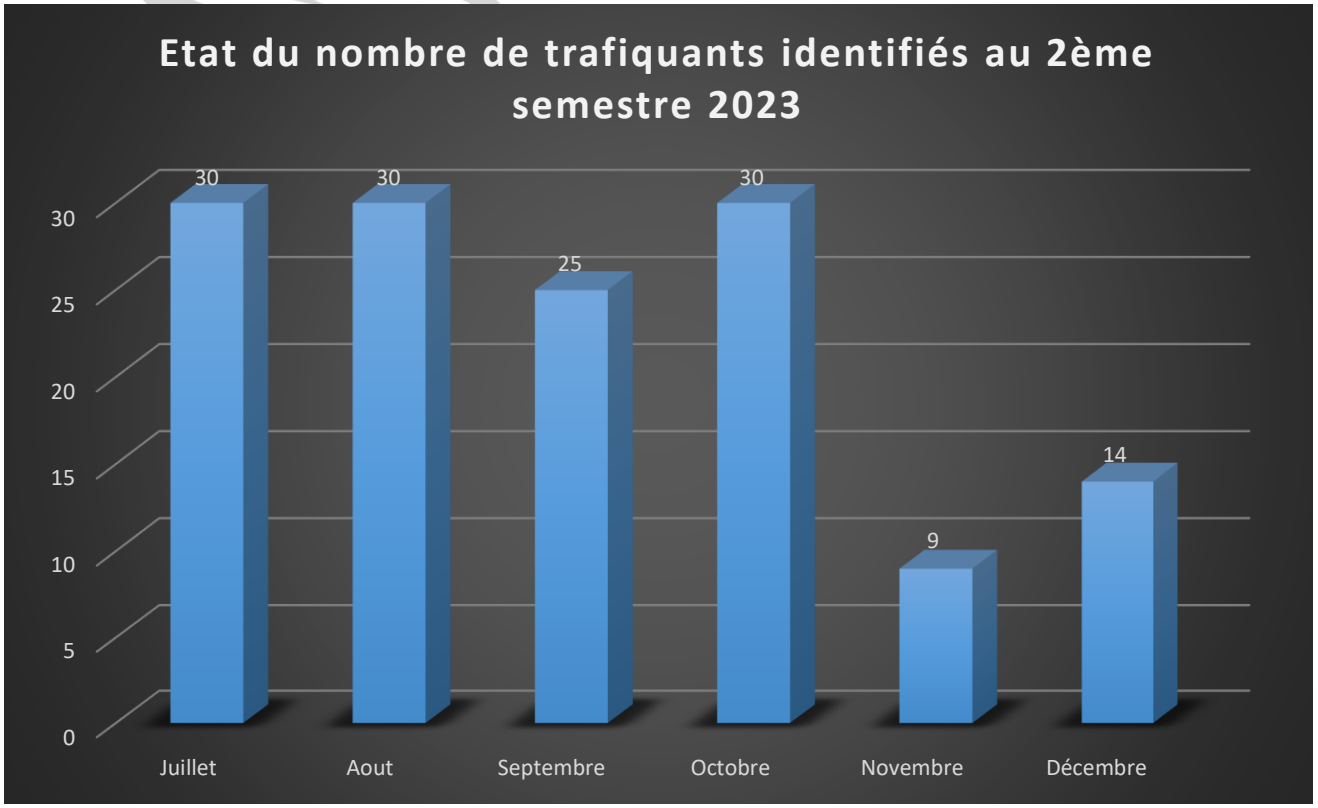
Etat du nombre de trafiquants identifiés au 2ème semestre 2023
30
25
20
15
10
5
0
30
30
25
30
9
14
Juillet
Aout
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

4. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations	**01**
Nombre de trafiquants arrêtés	**01**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**

- ***Au deuxième semestre 2023, 01 opération***.

- **Le 18 Novembre 2023**, une équipe mixte composée des éléments de la Sureté urbaine, de la Direction des Eaux et Forêts, de Chasse et de la Conservation des Sols avec l'appui de EAGLE SENEGAL, a mené une opération d'arrestation. Cette opération a permis l'interpellation d'un suspect de nationalité sénégalaise dénommé Mor Talla DIAGNE avec deux défenses d'ivoire d'un poids de 15kg chacune, de 98 items en ivoire d'éléphants, de 18 dents de lion et de plusieurs articles en peaux de crocodile, de python etc. Le mis en cause a été auditionné et déféré, après sa période légale de garde à vue, au parquet du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar. Il a bénéficié d'un retour de parquet. Après son face à face avec le procureur, il a été inculpé et placé sous mandat de dépôt pour avoir, sans autorisation, importé et commercialisé des dépouilles et trophées d'espèces intégralement et partiellement protégées. Son audience a été fixée le 27 Novembre 2023 par devant le tribunal d'instance hors classe de Dakar.

EAGLE
Sénégal

Tableau de répartition des saisies de contrebandes par opérations 2ème Semestre 2023

Opérations / Espèces	Opération Mor Talla DIAGNE du 18 Novembre 2023
Défenses d'éléphant	2
Peaux de crocodile	2
Items en ivoire	98
Dents de leopard	18
Peau de python	1
Morceaux de Peaux de crocodile	24
Bracelets en peaux de python	8
Articles en peaux de crocodile	5

Analyse rapide

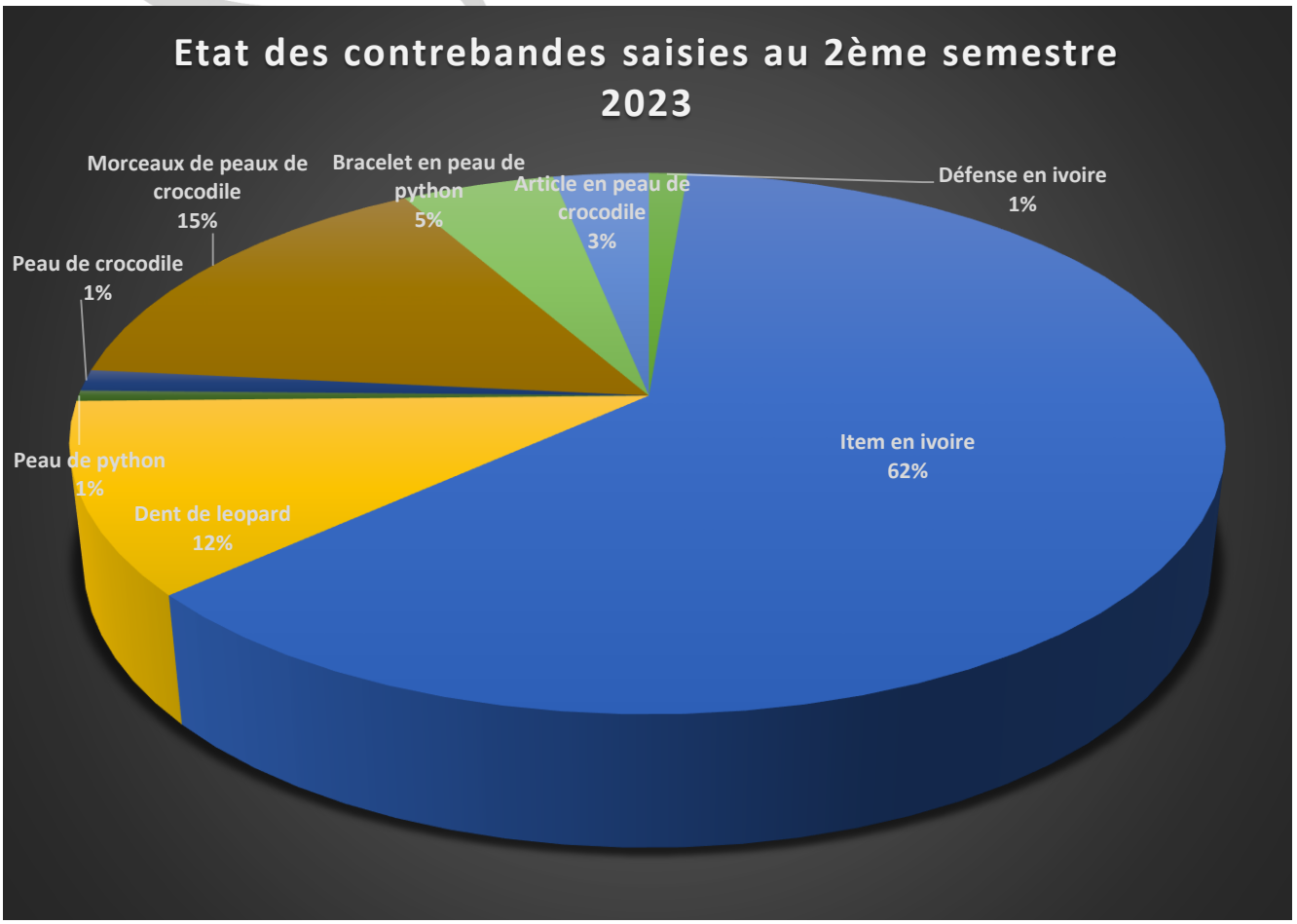

5. Juridique

Indicateur

Nombre de suivis d'audience	**03**
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferement et placement sous mandat de dépôt au parquet	**01**
Nombre de trafiquants derrières les barreaux après jugement et condamnation	**01**
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	**00**
Nombre detrafiquants en attente de procès	**00**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**
Nombre de transactions financières avec le Ministère de l'environnement éteignant toute action en justice	**00**

- **Au deuxième semestre 2023**, La cellule juridique d'EAGLE est constituée de **04 juristes** internes dont **03 stagiaires** et un titulaire notamment le chef de département. Parmi les juristes stagiaires un venait de la Guinée dans le cadre de sa formation pour l'ouverture du projet dans ce pays.
- Le suivi et l'appui des autorités sont assurés par la cellule juridique d'EAGLE de plusieurs manières :
  1. Transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique ;
  2. Transmission des éléments du dossier et des circonstances aggravantes ;
  3. Appui à la rédaction des PV ;
  4. Mise à disposition d'analyse juridique et de notes d'information selon les affaires ;
  5. Suivi des procès, visites régulières des trafiquants incarcérés ;
  6. Communication permanente avec les autorités ;
  7. Formation des magistrats, des policiers, des gendarmes, des agents des Parcs Nationaux et des agents des eaux et forêts etc.

- Avec seulement **01** personne interpellée suite à une opération, et qui a été condamnée à une

EAGLE Sénégal

peine ferme, le taux d'opération et de condamnation est très faible. La peine de prison est en dessous de la moyenne.

- L'analyse des nationalités impliquées montre que le trafic concerne des nationaux même si des ramifications peuvent exister avec d'autres pays de la sous-région. Le rôle des trafiquants nationaux est essentiellement de fournir aux acheteurs qui sont souvent d'autres nationalités et disposent de contacts à l'étranger pour la revente illégale. Il importe que les autorités nationales tirent les conclusions nécessaires afin de garantir la sauvegarde du patrimoine faunique national. La cellule juridique a suivi le cas en question qui est :

- **<u>Affaire MP et DEFCCS c/ Mor Talla DIAGNE</u>**
- **Le 18 novembre 2023** vers 14h 28 mn, une opération a été menée par une équipe mixte composée de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols en collaboration, des éléments de la sureté urbaine du Commissariat Central de Dakar appuyés par les éléments de l'ONG EAGLE-Sénégal au quartier des mamelles plus précisément à la cité Cheikh AMAR. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation de l'infraction, à la saisie des produits prohibés et à l'interpellation du nommé **Mor Talla DIAGNE** de nationalité sénégalaise en flagrant délit d'importation, détention, commercialisation de dépouilles et trophées d'espèces intégralement et partiellement protégées sans autorisation conformément aux articles L.32, D.36, et D.37 du Code de la chasse et de la Protection de la Faune et son décret d'application.
- A la suite de son interpellation, une perquisition a été faite à sa boutique sise au village artisanal de Soumbédioune et à son domicile à la rue 6X36 Médina. Le mis en cause et les produits ont été transportés au commissariat central de Dakar pour les besoins de la procédure. Il a été auditionné par la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols le même jour et placé en garde à vue au Commissariat Central de DAKAR. La valeur des marchandises est estimée à 15.095.000 Franc CFA.
- **Le 21 Novembre 2023,** le mis en cause Mor TALLA DIAGNE a été déféré devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance hors Classe de DAKAR, après une durée de 72H de garde à vue. Il a fait l'objet d'un retour de parquet. Il a été présenté à nouveau le **22 novembre 2023** au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dakar avant d'être placé sous mandat de dépôt le même jour et son audience a été fixée au lundi 27 Novembre 2023.

EAGLE Sénégal

- Advenue cette date le Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar a mis en état la cause opposant le Ministère Public et la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols c/ Mor Talla DIAGNE. Il a interrogé et instruit le prévenu sur son identité et sur les faits. Les débats au fond et les plaidoiries se sont tenus correctement à la barre.
- L'avocat de la partie civile (DEFCCS) est revenu sur la constance des faits en rappelant que le délit de chasse est une infraction non-intentionnelle, que l'élément moral n'est pas déterminant pour la constitution de l'infraction. L'avocat est revenu sur le statut de protection de l'éléphant qui est une espèce intégralement protégée et en voie d'extinction. Il a demandé au tribunal de bien vouloir écarter la peine de sursis, de prononcer une peine exemplaire, de recevoir et de déclarer bien fondée la constitution de partie civile de la DEFCCS et de lui allouer la somme de 25 millions au titre des dommages et intérêts, de fixer la contrainte par corps au maximum et de prononcer la confiscation des produits saisis au profit de la DEFCSS.
- Le procureur audiencier a caractérisé les éléments constitutifs de l'importation, de la détention et est revenue sur la mauvaise foi du prévenu. Elle a requis que le tribunal déclare le prévenu coupable de détention, importation et commercialisation de dépouilles et trophées d'espèces intégralement et partiellement protégées sans autorisation, de le condamner à une peine d'emprisonnement de (03) trois mois fermes en application de l'article L.32 du code de la chasse et de la protection de la faune et de le condamner à payer une amende de (500 000) cinq-cents mille Franc CFA et d'ordonner la confiscation des produits saisis.
- Pour la défense, le premier avocat a soutenu qu'il ne compte pas discuter de la matérialité des faits car il s'inscrit dans la même perspective que la partie civile et le ministère public. L'avocat a demandé qu'il plaise au tribunal de lui faire une application bienveillante de la loi.
- Le deuxième avocat quant à lui s'attaque à la procédure qu'il juge irrégulière au motif que la police a mené une enquête de flagrant délit ayant conduit à l'interpellation du prévenu à la perquisition de son domicile et de sa boutique sans préalablement avertir le procureur ou le juge d'instruction. L'avocat a demandé qu'il plaise au tribunal de substituer la peine d'emprisonnement à une peine d'amende. Le Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar a mis l'affaire en délibéré pour le **07 Décembre 2023.** Le délibéré a été successivement prorogé jusqu'au 18 décembre 2023 où le tribunal d'instance hors classe de Dakar a rendu la décision qui suit :

EAGLE Sénégal

Statuant publiquement et contradictoirement contre le prévenu Mor Talla DIAGNE et à l'égard de la partie civile en matière correctionnelle et en premier ressort ;

- En la forme
- Déclare l'action publique recevable et la procédure régulière ;
- Au fond
- Déclare le prévenu coupable des faits d'importation et de commercialisation d'espèces intégralement et partiellement protégées sans autorisation;
- Le condamne à une peine de deux (02) mois d'emprisonnement fermes ;
- Reçoit la constitution de partie civile de la DEFCCS ;
- Condamne le prévenu a lui payer la somme de 10.000.000 franc CFA au titre des dommages et intérêts ;
- Ordonne la confiscation des dépouilles et trophées saisis et les met à la disposition de la DEFCCS;
- Fixe la contrainte par corps au maximum.

- **<u>Installation EAGLE Guinée</u>**
- Le Département Juridique a eu à effectuer un déplacement en Guinée en la personne du chef de département. Cette action entre dans le cadre de l'installation du projet EAGLE en Guinée. Cette mission consistait à prendre en charge tous les actes juridiques allant dans le sens de l'implantation à l'installation des bureaux, au recrutement des juristes, des enquêteurs et d'assistant de coordination et à la rencontre d'autorités habilitées et partenaires Guinéens.

- **<u>Visites de dialogue et de sensibilisation</u>**
- **Le Mardi 10 Octobre 2023**, le département juridique a effectué avec la coordination une rencontre de visite de dialogue et de sensibilisation auprès du Commissaire Central de Tambacounda. La rencontre portait principalement sur :

- La présentation du réseau EAGLE-Sénégal et ses différents Départements ;
- La criminalité faunique et ses enjeux ;
- Le cadre juridique national et international de lutte contre la criminalité faunique ;
- Les statistiques d'EAGLE-Sénégal ;
- Les partenaires d'EAGLE-Sénégal ;
- Les perspectives.

Á l'issue de la présentation de ces différents points, le Commissaire a affirmé sa disponibilité à collaborer avec l'ONG EAGLE-Sénégal.

- **Le Mercredi 11 Octobre 2023**, le département juridique a effectué, avec la coordination, une visite auprès du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Tambacounda. S'inscrivant dans le cadre des visites de courtoisie, l'entretien a porté sur plusieurs points. Ainsi, après la transmission des salutations de la Coordination, le département juridique

a informé le Procureur de la rencontre effectuée auprès du Commissaire central de Tambacounda.

- Le Procureur est revenu sur la tendance baissière de la criminalité faunique au niveau de la région de Tambacounda suivant ses derniers renseignements. Le Procureur a également fait état de la politique pénale du Parquet en matière de transaction. Selon lui, la transaction n'est pas envisageable lorsque la coupe de bois est réalisée à l'intérieur du Parc.
- S'agissant de l'affaire de la lionne tuée dans le parc, le Procureur a rappelé que les investigations sont toujours en cours, qu'il compte relancer la section de la gendarmerie. Le Procureur a terminé par des encouragements et a fait montre de disponibilité.

- **Le 08 Novembre 2023**, le département juridique a effectué des rencontres de dialogue et de sensibilisation à **THIÈS** auprès du Tribunal de Grande Instance de **THIÈS**, au commissariat central de **THIÈS** et celui d'arrondissement des parcelles assainies de Thiès. Les rencontres portaient sur, la présentation du réseau EAGLE-Sénégal, la criminalité faunique et ses enjeux, le cadre juridique national et international de lutte contre la criminalité faunique, les résultats d'EAGLE-Sénégal, es partenaires d'EAGLE-Sénégal et les perspectives. Á la suite des différentes présentations, des appréciations ont été données par chacune des autorités rencontrées.
- Le substitut du Procureur a magnifié le travail qu'abat EAGLE-Sénégal et a soutenu que le parquet est prêt à collaborer à tout moment avec EAGLE-Sénégal pour les affaires de son ressort. Le substitut du procureur a indiqué qu'il serait pour l'intérêt de la justice qu'EAGLE-Sénégal apporte son appui technique aux juges d'instruction dans le cadre des enquêtes de criminalité faunique.
- Le président du Tribunal de Grande Instance de THIÈS a salué l'initiative d'EAGLE-Sénégal. Il a confirmé avoir eu connaissance de la criminalité faunique à travers des séminaires. Il se dit être prêt à collaborer avec EAGLE-Sénégal dans le futur.
- S'agissant de l'adjoint du commissaire central de Thiès, il dit être entièrement à notre disposition pour toute dénonciation de cas de criminalité faunique à Thiès. Il a sollicité une séance de formation en criminalité faunique pour ses éléments.
- Concernant le Directeur de la formation à l'école de police et de la formation permanente, il estime que la formation sur la criminalité faunique doit être accentuée à l'école de police pour permettre aux agents d'être mieux outillés. Il a suggéré en sa qualité de Directeur d'établir avec EAGLE-Sénégal un protocole d'accord permettant d'organiser des formations continues à l'école de police.

- Le chef de police des parcelles assainies de THIÈS a, à son tour, salué l'initiative d'EAGLE-Sénégal. Il a également souligné que cette visite a été pour lui un moyen de découvrir le droit spécial applicable à la faune.

- **Jail visite**
- **Le 04 et 15 décembre 2023**, le Département juridique a effectué successivement deux (02) visites de prison à la Maison d'Arrêt de Rebeuss de Dakar auprès d'un détenu condamné pour importation et commercialisation d'espèces protégées sans autorisation. Ces visites ont porté principalement sur quatre (04) points : sur la vie en prison dudit détenu, son état de santé, sur les regrets des infractions qu'il a commises et sa collaboration afin de permettre l'arrestation de ses complices et des trafiquants de faune. Suivant ces différents points, le détenu a affirmé qu'il est en bonne santé en dépit des conditions difficiles de sa détention. S'agissant de son amendement, il soutient avoir regretté foncièrement les actes qu'il a commis. Sur sa collaboration pour la dénonciation de ses complices, il continue à soutenir qu'il ne garde pas en mémoire les contacts de ses complices et s'engage à dénoncer, à sa sortie, toute personne impliquée dans le trafic illicite d'espèces sauvages.

Tableau des condamnations des trafiquants au 2ème semestre 2023

Affaires / Condamnation	Opération Mor Talla DIAGNE du 18 Novembre 2023
Nombre de trafiquants arrêtés	**1**
Nombre de trafiquants condamnés	**1**
1 mois de prison ferme	
2 mois de prison fermes	**X**
Nombre de jours passés sous les verrous	**40**

6. Management et formation.

Indicateur

Nombre de juristes en test	**02**
Nombre de chargé des medias en test	**01**
Nombre d'enquêteurs en test	**02**
Nombre de comptable en test	**00**
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc…)	**06**
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	**04**

- **06** formations ont été dispensées au Sénégal pendant ce deuxième semestre 2023.
- Les formations portaient sur la Criminalité Faunique :

- Présentation de l'ONG EAGLE et ses objectifs dans la lutte contre la Criminalité Faunique ;
- Présentation de la Convention CITES, de la convention transnationale sur les crimes organisés ;
- Présentation de cas d'arrestations de trafiquants et suivi juridique ;
- Présentation des produits de contrebandes ;
- Présentation des moyens de dissimulation des produits de contrebandes.

EAGLE
Sénégal

Tableau de répartition des formations effectuées au 2ème semestre 2023

Structures formées	Type	Formateurs	Nombre de personnes	Lieu	Date
Police, Gendarmerie et Eaux et Forêts	CAAT	- Coordonnatrice - Assistant de coordination	25	Dakar	Du 31 juillet au 04 Août 2023
Gendarmerie	Sous Officiers Gendarmerie	- Assistant de coordination - Chef département juridique	58	CNFPJ	13 Septembre 2023
Parcs Nationaux	Officiers et sous officiers	- Assistant de coordination - Chef département juridique	51	Picot	22 Septembre 2023
Parcs Nationaux	Elèves officiers, sous officiers et gardes	- Assistant de coordination - Juristes EAGLE	56	Picot, Tamba	Les 11 et 20 octobre 2023
Gendarmerie	Sous Officiers Gendarmerie	- Assistant de coordination - Juriste EAGLE Ancien Point focal CITES	59	CNFPJ	28 Décembre 2023

EAGLE
Sénégal

Analyse rapide

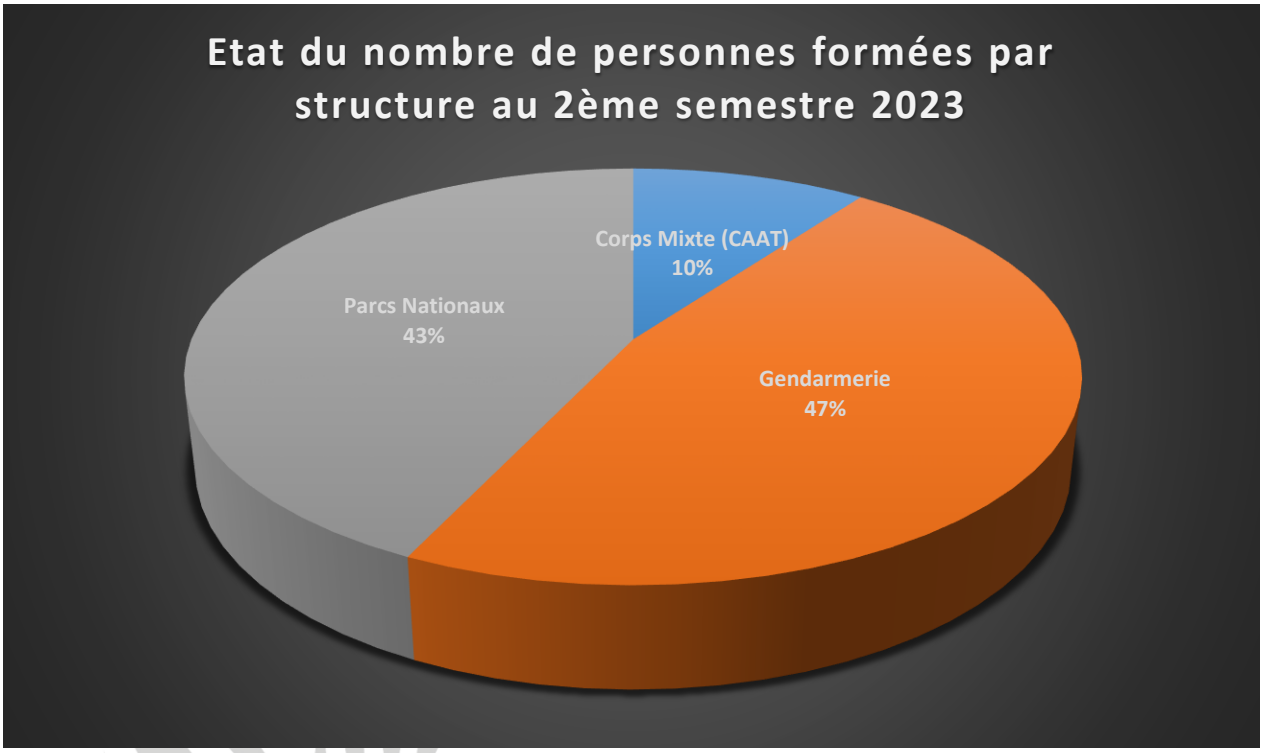

- **Du 31 Juillet au 04 Août 2023,** s'est tenu à Dakar un atelier de lutte contre la criminalité faunique organisé par AIRCOP qui est un projet de Communication Aéroportuaire de l'ONUDC visant une communication opérationnelle en temps réel entre les aéroports internationaux pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. C'est un atelier qui a vu la participation des chefs CAAT (Cellule Aéroportuaire Anti Trafic) du Sénégal, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, Burkina et du Togo. EAGLE SENEGAL a eu à faire quatre présentations notamment la présentation de la criminalité faunique, le trafic de faune et le terrorisme, le cadre juridique national relatif à la faune et les techniques d'identification et de dissimulation. L'atelier s'est terminé avec la remise de certificat aux participants.

- **Le 13 Septembre 2023,** EAGLE SENEGAL en collaboration avec le Centre National de Formation à la Police Judiciaire a assisté à une formation de sous-officiers de la Gendarmerie. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Le Capitaine de la Gendarmerie par ailleurs Directeur des études a prononcé les mots d'ouverture de la formation. Il a eu à féliciter l'ONG EAGLE-Sénégal dans le cadre de son combat pour la préservation de la faune sauvage et sa collaboration avec la Gendarmerie Nationale. EAGLE a présenté trois modules notamment sur la criminalité faunique et du réseau EAGLE, le droit pénal faunique et les techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique.

- **Le 22 Septembre 2023**, EAGLE SENEGAL en collaboration avec la Direction des Parcs Nationaux particulièrement la conservation du Niokolo Koba a assisté à la formation de la 14ème promotion des élèves ingénieurs, Agents techniques et gardes des parcs nationaux. Cette première session a été ouverte par les mots de remerciements et de bienvenue de l'adjoint du Conservateur du Niokolo Koba. EAGLE a eu à présenter la criminalité faunique et du réseau EAGLE, le droit pénal faunique, les techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique et le respects des droits de la défense.

EAGLE
Sénégal

- **Les 11 et 20 Octobre 2023**, EAGLE SENEGAL en collaboration avec la Direction des Parcs Nationaux particulièrement la conservation du Niokolo Koba a assisté à la deuxième et troisième session de formation de la 14ème promotion des élèves ingénieurs, Agents techniques et gardes des parcs nationaux. Ces deux sessions ont été ouvertes par les mots de remerciements et de bienvenue du Conservateur du Niokolo Koba. EAGLE a eu à présenter la criminalité faunique et le réseau EAGLE, le droit pénal faunique, les techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique et le respect des droits de la défense.

- **Le 28 Décembre 2023,** EAGLE SENEGAL en collaboration avec le Centre National de Formation à la Police Judiciaire a assisté à une formation de sous-officiers de la Gendarmerie. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Le Capitaine de la Gendarmerie par ailleurs Directeur des études a prononcé les mots d'ouverture de la formation. Il a eu à féliciter l'ONG EAGLE-Sénégal dans le cadre de son combat pour la préservation de la faune sauvage et sa collaboration avec la Gendarmerie Nationale. Quatre modules ont été présentés notamment

la criminalité faunique et le réseau EAGLE, le droit pénal faunique, la CITES et les techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique.

- **Du 11 au 15 Décembre 2023**, la coordonnatrice de EAGLE SENEGAL a participé à la « **34th Interpol Wildlife Crime Working Group Meeting** » qui s'est tenue à Lyon. Cette session a vu la participation de **165** personnes venant de **56** nationalités dont **145** représentants de gouvernement et **20** ONG dont EAGLE. La Coordonnatrice a fait une présentation sur la corruption en matière faunique.

- Management :
- Un juriste, deux enquêteurs et un assistant de coordination Guinéens ont rejoint le projet dans le cadre de l'ouverture de EAGLE GUINEE pour une formation.
- Deux juristes ont rejoint le projet au cours de ce second semestre.
- La Coordinatrice a effectué plusieurs démarches administratives dans le cadre des accords de partenariat avec les douanes et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de la Transition Ecologique. L'accord de partenariat avec la Direction Générale de la Police est en cours d'exécution. Ces démarches avaient pour but de faciliter le travail d'EAGLE avec les différentes administrations dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique.
- La Coordinatrice a aussi mis en œuvre plusieurs diligences pour établir et renforcer la collaboration avec l'Etat du Sénégal, les Ambassades et autres partenaires privés. A ce titre, elle a rencontré 16 partenaires extérieurs et collaborateurs au deuxième semestre 2023.
- Plusieurs sessions de recrutement ont été organisées par la coordination, le département juridique et le département compta et ont permis de mettre en test, au deuxième semestre 2023 un juriste pour le Sénégal et un assistant de coordination pour la Guinée.

7. Médias

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales **: 35**			
Pièces Television	Pièces presse Radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	**02**	**23**	**10**

- Au moins **35** pièces médiatiques représentent les résultats des opérations d'EAGLE et production médiatique dont au moins **23** pièces Internet, **10** pièces écrites et 02 pièces radiophoniques. Parmi les médias locaux ayant produit des articles papiers écrits, on note « *l'Observateur* » « *Enquête* », « *Le quotidien* », « *Walfadjri* », « *Libération* », « *L'As* », « *Direct info* » et « *La tribune* » etc et pour les radios RFM et RTS

Analyse rapide

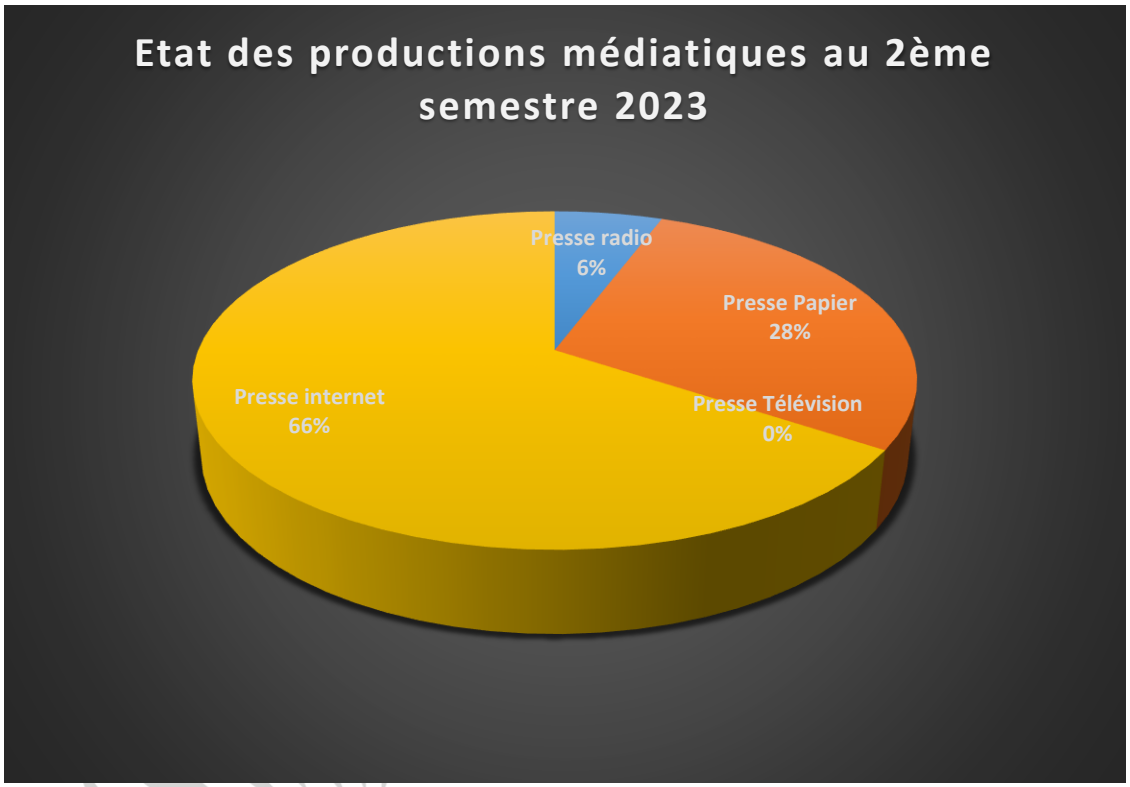

Quelques exemples de pièces internet :

Le Sénégal, mal équipé pour lutter contre le trafic d'espèces protégées

En raison d'une législation peu répressive et datée, le Sénégal est devenu un lieu de transit d'ivoire et de peaux d'animaux protégés. Un contexte propice aux réseaux, de plus en plus organisés, que l'association Eagle Sénégal tente de faire démanteler.

jeuneafrique

Au Sénégal, le Code de la chasse et de la protection de la faune date du 24 janvier 1986. © DR

Mercredi 12 avril 2023, Yembeul. Alors que le soleil se lève sur la banlieue dakaroise, une petite dizaine d'hommes d'Interpol Dakar s'élancent vers une maison familiale modeste qui appartient à un trafiquant sénégalais, arrêté la veille à Abidjan. La perquisition est fructueuse : trois complices présumés sont interpellés pour « association de malfaiteurs et trafic d'oiseaux sauvages dans le cadre d'un crime organisé transnational ». Onze perroquets timneh, une espèce protégée et en danger d'extinction, sont saisis et pris en charge par des soigneurs. À Abidjan, ce sont 111 perroquets gris du Gabon, destinés à la vente au Sénégal et en Europe, qui ont été confisqués.

Appel Public à l'Épargne
Fonds Commun de Titrisation de Créan
FCTC EPT 2023-2038
Participez au financement de l'électrification de la Côte d'Ivoire

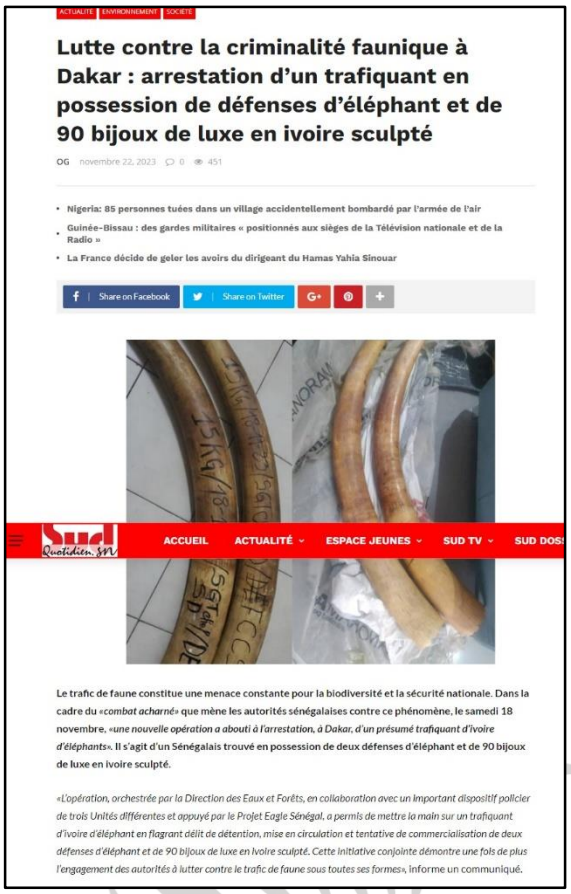

ACTUALITÉ | ENVIRONNEMENT | SOCIÉTÉ

Lutte contre la criminalité faunique à Dakar : arrestation d'un trafiquant en possession de défenses d'éléphant et de 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté

OG novembre 22, 2023 0 451

- Nigeria: 85 personnes tuées dans un village accidentellement bombardé par l'armée de l'air
- Guinée-Bissau : des gardes militaires « positionnés aux sièges de la Télévision nationale et de la Radio »
- La France décide de geler les avoirs du dirigeant du Hamas Yahia Sinouar

Share on Facebook | Share on Twitter

Sud Quotidien.sn — ACCUEIL | ACTUALITÉ | ESPACE JEUNES | SUD TV | SUD DOS

Le trafic de faune constitue une menace constante pour la biodiversité et la sécurité nationale. Dans la cadre du *«combat acharné»* que mène les autorités sénégalaises contre ce phénomène, le samedi 18 novembre, *«une nouvelle opération a abouti à l'arrestation, à Dakar, d'un présumé trafiquant d'ivoire d'éléphants»*. Il s'agit d'un Sénégalais trouvé en possession de deux défenses d'éléphant et de 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté.

«L'opération, orchestrée par la Direction des Eaux et Forêts, en collaboration avec un important dispositif policier de trois Unités différentes et appuyé par le Projet Eagle Sénégal, a permis de mettre la main sur un trafiquant d'ivoire d'éléphant en flagrant délit de détention, mise en circulation et tentative de commercialisation de deux défenses d'éléphant et de 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté. Cette initiative conjointe démontre une fois de plus l'engagement des autorités à lutter contre le trafic de faune sous toutes ses formes», informe un communiqué.

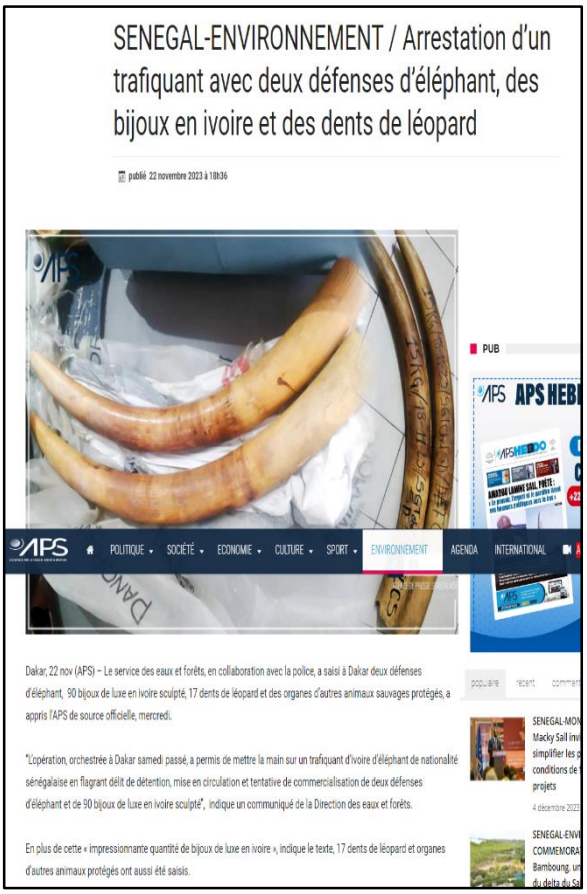

SENEGAL-ENVIRONNEMENT / Arrestation d'un trafiquant avec deux défenses d'éléphant, des bijoux en ivoire et des dents de léopard

publié 22 novembre 2023 à 19h36

APS — POLITIQUE | SOCIÉTÉ | ECONOMIE | CULTURE | SPORT | ENVIRONNEMENT | AGENDA | INTERNATIONAL

Dakar, 22 nov (APS) – Le service des eaux et forêts, en collaboration avec la police, a saisi à Dakar deux défenses d'éléphant, 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté, 17 dents de léopard et des organes d'autres animaux sauvages protégés, a appris l'APS de source officielle, mercredi.

"Lopération, orchestrée à Dakar samedi passé, a permis de mettre la main sur un trafiquant d'ivoire d'éléphant de nationalité sénégalaise en flagrant délit de détention, mise en circulation et tentative de commercialisation de deux défenses d'éléphant et de 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté", indique un communiqué de la Direction des eaux et forêts.

En plus de cette « impressionnante quantité de bijoux de luxe en ivoire », indique le texte, 17 dents de léopard et organes d'autres animaux protégés ont aussi été saisis.

PUB

Quelques exemples de presses papier :

ACTUALITE

Criminalité Faunique à Dakar : arrestation d'un trafiquant de faune en possession de deux défenses d'éléphant et de 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté

Les autorités sénégalaises poursuivent leur combat acharné contre le trafic de faune, une menace constante pour la biodiversité et la sécurité nationale. Le samedi 18 novembre, une nouvelle opération a abouti à l'arrestation, à Dakar, d'un présumé trafiquant d'ivoire d'éléphants.

L'opération, orchestrée par la Direction des Eaux et Forêts en collaboration avec un important dispositif policier de trois Unités différentes et appuyé par le Projet Eagle Sénégal, a permis de mettre la main sur un trafiquant d'ivoire d'éléphant en flagrant délit de détention, mise en circulation et tentative de commercialisation de deux défenses d'éléphant et de 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté. Cette initiative conjointe démontre une fois de plus l'engagement des autorités à lutter contre le trafic de faune sous toutes ses formes.

L'interpellé, de nationalité sénégalaise, a été appréhendé en possession de deux défenses d'éléphant de 15 kg chacune, un poids conséquent, et rare en Afrique de l'Ouest. Une impressionnante quantité de bijoux de luxe en ivoire, 17 dents de léopards et autres animaux protégés ont aussi été saisies. Une perquisition effectuée au marché Soumbédioune, dans son magasin, a permis de découvrir des dizaines d'autres produits issus de l'éléphant et du lion, prêts à être écoulés dans le marché. Placé en garde à vue depuis samedi, il a été déféré au parquet du Tribunal de Dakar où il devra répondre de ses actes.

Cette arrestation de haut vol met en lumière le commerce illicite d'ivoire d'éléphant appelé aussi « Blood ivory » pour ses liens reconnus avec des groupes terroristes très connus comme les Jenjaouids, la LRA, les Al Shabab (Al Qaida) qui financent en partie leurs actions sanglantes grâce aux revenus générés par la vente illégale d'ivoire d'éléphant.

Pour rappel, un éléphant meurt toutes les 15 minutes sur le continent africain pour son ivoire. Un désastre pour la sauvegarde de l'espèce en Afrique. L'éléphant d'Afrique, qui fait partie des espèces intégralement protégées aux termes de l'article D36 du Code de la Chasse sénégalais, inscrit à l'annexe I de la CITES est classé en danger critique d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN. L'espèce fait face à des pressions constantes en raison de la demande mondiale pour ses défenses en ivoire. Bien que le Sénégal ne compte pas un grand nombre d'éléphants sur son territoire, leurs défenses sont souvent importées d'Afrique centrale ou du Gabon pour les besoins d'achat illégal de la communauté asiatique résidant au Sénégal.

En réaffirmant la détermination du gouvernement sénégalais à combattre le trafic de faune, cette opération vient s'ajouter à une série d'actions fructueuses dans le pays. La collaboration entre la Direction des Eaux et Forêts, la Police ainsi que le soutien d'organisations telles qu'Eagle Sénégal, illustre la synergie des forces vives engagées dans la préservation de la biodiversité et le maintien de la sécurité nationale.

CRIMINALITE FAUNIQUE

ARRESTATION D'UN TRAFIQUANT A SOUMBEDIOUNE

Il possédait deux défenses d'éléphant et 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté

Un trafiquant d'ivoire d'éléphants a été mis aux arrêts à Dakar plus précisément à Soumbédioune. Le communiqué parvenu à *WalfQuotidien* indique que *«l'opération, orchestrée par la Direction des Eaux et Forêts en collaboration avec un important dispositif policier de trois Unités différentes et appuyé par le Projet Eagle Sénégal, a permis de mettre la main sur un trafiquant d'ivoire d'éléphant en flagrant délit de détention, mise en circulation et tentative de commercialisation de deux défenses d'éléphant et de 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté»*.

A en croire la même la source, la *«perquisition effectuée au marché Soumbédioune, dans son magasin, a permis de découvrir des dizaines d'autres produits issus de l'éléphant et du lion, prêts à être écoulés dans le marché. Placé en garde à vue depuis samedi, il a été déféré au parquet du Tribunal de Dakar où il devra répondre de ses actes»*.

Le document rappelle *«qu'un éléphant meurt toutes les 15 minutes sur le continent africain pour son ivoire. Un désastre pour la sauvegarde de l'espèce en Afrique. L'éléphant d'Afrique, qui fait partie des espèces intégralement protégées aux termes de l'article D36 du Code de la chasse sénégalais, inscrit à l'annexe I de la Cites est classé en danger critique d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN»*. L'espèce, soutient-on, *«fait face à des pressions constantes en raison de la demande mondiale pour ses défenses en ivoire. Bien que le Sénégal ne compte pas un grand nombre d'éléphants sur son territoire, leurs défenses sont souvent importées d'Afrique centrale ou du Gabon pour les besoins d'achat illégal de la communauté asiatique résidant au Sénégal»*.

En réaffirmant la détermination du gouvernement sénégalais à combattre le trafic de faune, cette opération vient s'ajouter à une série d'actions fructueuses dans le pays. La collaboration entre la Direction des Eaux et Forêts, la Police ainsi que le soutien d'organisations telles qu'Eagle Sénégal, illustre la synergie des forces vives engagées dans la préservation de la biodiversité et le maintien de la sécurité nationale.

Cette réussite contribue non seulement à la protection des espèces menacées, mais également à la préservation du patrimoine faunique du Sénégal, renforçant ainsi la paix et la sécurité aux frontières du pays. Le document ajoute que les autorités sénégalaises poursuivent leur combat acharné contre le trafic de faune, une menace constante pour la biodiversité et la sécurité nationale.

Mamadou GACKO

www.walfnet.com

8 | SOCIETE

SUD QUOTIDIEN - N° 9151
DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE FAUNIQUE A DAKAR

Arrestation d'un trafiquant en possession de défenses d'éléphant et de 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté

Le trafic de faune constitue une menace constante pour la biodiversité et la sécurité nationale. Dans le cadre du *«combat acharné»* que mène les autorités sénégalaises contre ce phénomène, le samedi 18 novembre, *«une nouvelle opération a abouti à l'arrestation, à Dakar, d'un présumé trafiquant d'ivoire d'éléphants»*. Il s'agit d'un Sénégalais trouvé en possession de deux défenses d'éléphant et de 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté.

«L'opération, orchestrée par la Direction des Eaux et Forêts, en collaboration avec un important dispositif policier de trois Unités différentes et appuyé par le Projet Eagle Sénégal, a permis de mettre la main sur un trafiquant d'ivoire d'éléphant en flagrant délit de détention, mise en circulation et tentative de commercialisation de deux défenses d'éléphant et de 90 bijoux de luxe en ivoire sculpté. Cette initiative conjointe démontre une fois de plus l'engagement des autorités à lutter contre le trafic de faune sous toutes ses formes», informe un communiqué.

Et la source de préciser : «L'interpellé, de nationalité sénégalaise, a été appréhendé en possession de deux défenses d'éléphant de 15 kg chacune, un poids conséquent et rare en Afrique de l'Ouest. Une impressionnante quantité de bijoux de luxe en ivoire, 17 dents de léopards et autres animaux protégés ont aussi été saisies. Une perquisition effectuée au marché Soumbédioune, dans son magasin, a permis de découvrir des dizaines d'autres produits issus de l'éléphant et du lion, prêts à être écoulés dans le marché. Placé en garde à vue depuis samedi, il a été déféré au parquet du Tribunal de Dakar où il devra répondre de ses actes».

Selon la même source, *«Cette arrestation de haut vol met en lumière le commerce illicite d'ivoire d'éléphant appelé aussi «Blood Ivory» pour ses liens reconnus avec des groupes terroristes très connus comme les Jenjaouids, la LRA, les Al Shabab (Al Qaida) qui financent en partie leurs actions sanglantes grâce aux revenus générés par la vente illégale d'ivoire d'éléphants».*

Pour rappel, *«un éléphant meurt toutes les 15 minutes sur le continent africain pour son ivoire. Un désastre pour la sauvegarde de l'espèce en Afrique. L'éléphant d'Afrique, qui fait partie des espèces intégralement protégées aux termes de l'article D36 du Code de la Chasse sénégalais, inscrit à l'annexe I de la CITES est classé en danger critique d'extinction sur la Liste rouge des espèces menacées pour ses défenses en ivoire. Bien que le Sénégal ne compte pas un grand nombre d'éléphants sur son territoire, leurs défenses sont souvent importées d'Afrique centrale ou du Gabon pour les besoins d'achat illégal de la communauté asiatique résidant au Sénégal».*

D'ailleurs, *«En réaffirmant la détermination du gouvernement sénégalais à combattre le trafic de faune, cette opération vient s'ajouter à une série d'actions fructueuses dans le pays. La collaboration entre la Direction lustre la synergie des forces vives engagées dans la préservation de la biodiversité et le maintien de la sécurité nationale».*

Mieux, *«Cette réussite contribue non seulement à la protection des espèces menacées, mais également à la préservation du patrimoine faunique du Sénégal, renforçant ainsi la paix et la sécurité aux frontières du pays. La communauté internationale est appelée à rester vigilante et à soutenir ces efforts cruciaux pour assurer un avenir durable*

8. Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		**17**		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visio conférence
01	**01**	00	**15**	**00**

- Durant le premier semestre 2023, des rencontres ponctuelles ou régulières ont eu lieu :

En Juillet 2023

1. La Coordonnatrice Régionale AIRCOP

En Septembre 2023

1. Le Directeur des Etudes du CNFPJ
2. Le Directeur adjoint des eaux et forêts
3. Le point focal CITES du Sénégal
4. L'adjoint du conservateur du Niokolo Koba

En Octobre 2023

1. Le Directeur Régional du HSI

2. Le Directeur Régional des Douanes Françaises
3. Le Directeur Adjoint des Douanes Françaises au Sénégal
4. Le Procureur de la République de Tambacounda
5. Le Commissaire Central de Tambacounda
6. Le Conservateur du Niokolo Koba

En Novembre 2023

1. Le Directeur des Douanes Françaises au Sénégal
2. La déléguée du procureur près le tribunal d'instance hors classe de Dakar
3. L'adjointe de la déléguée du procureur près le tribunal d'instance hors classe de Dakar
4. Le commissaire en charge des opérations à la sureté urbaine du commissariat central de Dakar

En Décembre 2023

1. Le Directeur Adjoint de la maison d'arrêt de Rebeuss.
2. Le Directeur des Etudes du CNFPJ

<u>Analyse rapide</u>

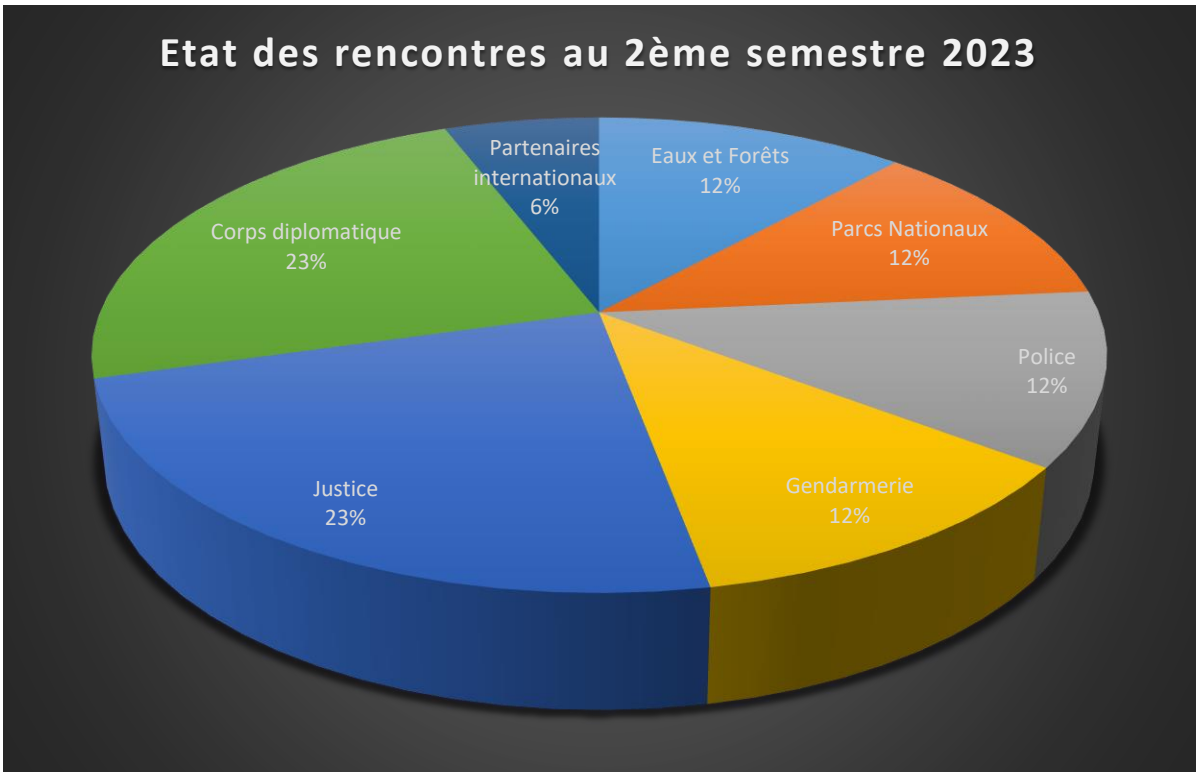

9. Conclusion

En conclusion, l'année 2023 a été marquée par des résultats opérationnels en deçà des attentes, avec seulement une opération enregistrée au cours du deuxième semestre, malgré la tenue de six formations. Cependant, le travail de sensibilisation entrepris ces dernières années a porté ses fruits, se manifestant par un engagement croissant des éléments formés dans la lutte contre la criminalité faunique, comme en témoigne le suivi opérationnel après une saisine de EAGLE. Bien que le taux de condamnation reste en deçà des attentes, la collaboration des parquets et des commissariats, ainsi que le soutien continu des partenaires extérieurs, notamment des ambassades, demeurent des éléments déterminants. Les démarches administratives, telles que l'accord de partenariat avec les Douanes, sont en cours, soulignant la nécessité d'une approche collaborative et multi-acteurs dans la lutte contre le trafic de faune. Pour l'année 2024, il est impératif de renforcer le dispositif de lutte contre le trafic de faune en intensifiant les opérations et en consolidant les formations. Ce sera l'occasion de capitaliser sur les progrès réalisés tout en adressant les lacunes identifiées, afin de promouvoir une action plus efficace et coordonnée dans la préservation de la biodiversité et la lutte contre les activités illicites liées à la faune.

EAGLE
Sénégal